



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-04

Objet :

Recours au service civique

Rapporteur :
Le Président

Convocation :
Le 04/04/2025

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de membres en exercice	17
Présents	9
Représentés	4
Votants	13

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 9 avril 2025 à 18h30 à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'administration.

Etaient présents :

Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUËTARD, CADIOU, LAFAYE, DOGBO et Messieurs CLOUVEL et CARACENA, membres du Conseil d'administration.

Absents représentés :

Madame CROS représentée par Madame PROVOTAL ;
Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS représenté par Madame LAFAYE ;
Madame CHOUATAH présentée par Madame AMIRI ;
Madame JOUBERTY représentée par Madame BOUËTARD ;

Absents :

Mesdames ESTREMANHO, HAGEN, CRUEIZE et Monsieur DHONDT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civiques ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de renforcer ses missions d'utilité sociale en direction des seniors pour favoriser le lien social et rompre l'isolement ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours au service civique ;

CONSIDÉRANT que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier ;

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE de recourir au :

Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Service civique	24H/semaine	1

AUTORISE la demande d'agrément au titre du dispositif du service civique auprès des services de l'Etat compétents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance le, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 10 avril 2025



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

NOTE DE PRÉSENTATION**RE COURS AU SERVICE CIVIQUE****CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025**

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

L'objectif de l'engagement du service civique est de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) souhaite renforcer ses missions d'utilité sociale en direction des séniors par le recours au service civique.

Ce projet s'inscrit dans le renforcement de la solidarité intergénérationnelle, de répondre aux besoins des seniors en favorisant le lien social tout en luttant activement contre l'isolement.

Les objectifs définis pour ce poste sont les suivants :

- S'engager dans les moments conviviaux proposés en étant un appui dans la mise en œuvre et la réalisation des festivités ;
- Incrire dans les activités intergénérationnelles ;
- Identifier des besoins et proposer des solutions adaptées en lien avec les missions du CCAS ;
- Coanimer des temps de rencontre et d'échanges ;
- Communiquer sur les actions sociales mises en œuvre.

Ce poste serait établi sur un temps de travail de 24 heures par semaine et permettrait un déploiement efficace des actions en direction des seniors.

Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Contrat Civique	24 H	1

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de délibérer en ce sens.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2025_04
Objet :	Création de poste - Recours service civique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres catégories de personnels
Identifiant unique :	091-269101242-20250410-DL_2025_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-269101242-20250410-DL_2025_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	865 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL_2025_04_RecoursServiceCivique.pdf Nom métier : 99_DE-091-269101242-20250410-DL_2025_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	879.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	17 avril 2025 à 11h02min06s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	17 avril 2025 à 11h02min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	17 avril 2025 à 11h08min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2025 à 11h11min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2025 à 12h14min24s	Reçu par le MI le 2025-04-17